

**À LA UNE !**

Crise du carburant : les propositions de la CGF pour limiter l'impact sur l'activité grossiste

La CGF a alerté les pouvoirs publics sur les conséquences de la crise au Moyen-Orient pour les grossistes qui sont pris en tenaille entre une hausse des coûts liés à la flambée des prix de l'énergie et les difficultés pour les répercuter. Selon l'étude Xerfi/CGF publiée début septembre, près de 80% des entreprises interrogées ont constaté une augmentation de leurs frais de transport routier entre février et juillet 2026.

Des hausses d'autant plus difficiles à absorber que les entreprises du commerce de gros ont des marges de manœuvre extrêmement limitées pour les répercuter : auprès des clients privés, 38 % des entreprises n'ont pu répercuter aucune des hausses de coûts subies et, pour la moitié d'entre elles, la répercussion est restée inférieure à 10 %. Une situation encore plus difficile avec les clients publics où 54 % des entreprises du secteur n'ont pu répercuter aucune hausse.

Dans ce contexte qui risque de s'inscrire dans la durée et afin de préserver l'équilibre économique des entreprises du commerce de gros, la CGF identifie trois axes prioritaires mobilisables par l'État :

- Préserver les entreprises de toutes nouvelles charges fiscales et assurer la stabilité fiscale des énergies nécessaires aux activités de transport et de logistique ;
- Accompagner les entreprises à répercuter les hausses en ciblant plus particulièrement les marchés publics ;
- Permettre aux entreprises de s'adapter, notamment par le recours à l'électromobilité, pour pallier en tout ou partie les prix élevés des énergies qui pèsent lourdement sur leur poste transport (étendre le mécanisme de suramortissement fiscal au-delà du seul achat des véhicules et assouplir le volet VUL de la taxe incitative au verdissement des flottes de plus de 100 véhicules légers...).

Si la crise énergétique aurait dû être une opportunité pour les entreprises du commerce de gros - déjà engagées dans un plan de décarbonation de leur chaîne d'approvisionnement que la CGF a publié en octobre 2025 - de trouver des solutions structurantes pour pallier les hausses de l'énergie en se tournant notamment vers l'électromobilité, cette dernière rencontre encore de trop nombreux freins opérationnels, techniques et financiers, tant au niveau des véhicules qu'au niveau de l'implantation des IRVE.

Étude Xerfi / Impact conflit
Moyen-Orient

Plan de décarbonation du
commerce de gros

LES TEMPS FORTS DE LA SEMAINE



Budget 2027 : la CGF mobilisée pour défendre la compétitivité du commerce de gros

En amont de l'examen du PLF et PLFSS 2027, présentés en Conseil des ministres ce 1er octobre, la CGF s'est mobilisée auprès des parlementaires et du Gouvernement dès avant l'été, afin de porter plusieurs propositions articulées autour de trois priorités :

- Garantir une stabilité fiscale, indispensable à l'activité économique ;
- Préserver la compétitivité des entreprises, en poursuivant la baisse des impôts de production et en mettant fin à l'accumulation de prélèvements ;
- Accompagner la transition écologique par des mesures incitatives plutôt que par des dispositifs de taxation ou de sanction.

Alors que le Gouvernement envisageait à nouveau, comme l'an dernier, d'inscrire une taxe plastique dans le PLF, la CGF s'est mobilisée pour s'y opposer. Elle a porté ses arguments auprès de Mathieu Lefebvre, ministre délégué chargé de la Transition écologique, et a échangé avec son directeur de cabinet afin de rappeler que les entreprises contribuent déjà de manière significative au financement de la gestion des déchets à travers les différentes filières REP.

La CGF analyse désormais les textes budgétaires afin d'identifier rapidement toute mesure susceptible d'affecter les entreprises du commerce de gros et de défendre leurs intérêts, en priorité auprès des députés qui entameront dès la semaine prochaine l'examen du PLF en commission.

PLF/PLF 27 : Note CGF
(réservée aux adhérents)

Violences sexistes et sexuelles : un texte en navette avec des obligations renforcées pour les entreprises

Dans le cadre de l'examen de la proposition de loi relative à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), la CGF a sollicité les deux organisations interprofessionnelles auxquelles elle adhère (Les Entrepreneurs et le MEDEF) afin qu'elles portent auprès des parlementaires des propositions d'aménagement sur les dispositions applicables aux entreprises. L'objectif ? Concilier le renforcement de la prévention et de la protection des victimes avec un cadre adapté aux réalités opérationnelles des entreprises.

Cette proposition de loi prévoit notamment de nouvelles obligations pour les entreprises en matière de prévention, de désignation d'un référent VSS dès 50 salariés, la formalisation de la procédure d'enquêtes internes à la suite d'un signalement, assortie d'une pénalité administrative pouvant atteindre 1 % des rémunérations versées, la création d'un congé dédié d'au moins 10 jours pour permettre aux personnes s'estimant victimes d'effectuer leurs démarches.

Si la protection des victimes fait naturellement l'objet d'un consensus, la mobilisation reste importante puisque l'examen du texte en commission spéciale a durci les dispositions applicables aux entreprises. La CGF reste vigilante sur l'évolution du texte dont l'objectif doit être de renforcer l'efficacité de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles sans transférer aux entreprises des responsabilités qui ne relèvent pas de leur champ d'action, et en veillant à ce que les obligations imposées aux employeurs soient applicables et proportionnées, notamment pour les TPE-PME.

LA CGF ET SES PARTENAIRES



Innovation et logistique : la CGF présente aux côtés de la DGE et de France Logistique

Le 29 septembre, la CGF a participé à la matinée « Innovation et Logistique », organisée par la Direction générale des entreprises (DGE) avec le concours de France Logistique, dans le cadre de la stratégie nationale logistique.

La matinée s'est articulée autour de deux temps forts. Une première table ronde, consacrée à la question « Innover, pour quoi faire ? », a permis de rappeler les principaux apports de l'innovation logistique : création de valeur pour le client, compétitivité, résilience, attractivité des métiers, appropriation par les équipes, déploiement à grande échelle et anticipation des risques.

La rencontre a également été marquée par la remise des trophées aux sept lauréats du programme LOGTECH, qui accompagne des start-up du transport et de la logistique proposant des solutions opérationnelles susceptibles d'intéresser les entreprises du commerce de gros.

Une matinée riche d'enseignements, qui illustre la mobilisation des acteurs publics et professionnels en faveur d'une logistique plus innovante, performante et résiliente.

Liste des lauréats

Simplification : le MEDEF appelle à changer d'échelle

Depuis 2023, le MEDEF fait de la **simplification** une priorité, à partir des difficultés concrètes rencontrées par les entreprises : complexité des démarches, multiplicité des interlocuteurs, délais incertains ou encore accumulation des normes.

Pour aller plus loin, le MEDEF publie un nouveau document de propositions, nourri par les remontées de son réseau et des entreprises. Objectif : identifier les principaux blocages et proposer des mesures concrètes et opérationnelles pour simplifier durablement l'environnement des entreprises.

Cette publication a vocation à alimenter les échanges avec les chefs d'entreprise, les élus, les préfets et les administrations, mais aussi à recueillir de nouveaux retours de terrain afin de poursuivre le travail engagé. À l'approche des prochaines échéances nationales, le MEDEF entend faire de la simplification un sujet central du débat économique.

[Guide MEDEF](#)



Semaine des métiers du commerce : la CGF se mobilise avec France Travail

Du 5 au 9 octobre 2026, la CGF et ses fédérations adhérentes se mobiliseront aux côtés de France Travail dans le cadre de la Semaine des métiers du commerce, afin de mieux faire connaître les métiers du commerce de gros et de répondre aux besoins de recrutement des entreprises du secteur.

Parmi les temps forts :

- Visite du Marché d'Intérêt National de Lyon-Corbas le 8 octobre avec un groupe de demandeurs d'emploi et de conseillers France Travail en lien avec l'Union nationale du commerce de gros en fruits et légumes (UNCGFL) ;
- Webinaire le 20 octobre destiné aux entreprises du commerce de gros, consacré à la présentation des services de France Travail et des solutions proposées pour accompagner leurs recrutements.

[Infos & inscriptions](#)



Stéphane ANTIGLIO interviendra aux Journées de la distribution professionnelle le 13 octobre

Stéphane ANTIGLIO, Président de la CGF et de PHE /

Autodistribution, interviendra lors des Journées de la distribution professionnelle, organisées à Paris.

À cette occasion, il assurera une intervention consacrée aux enjeux de la distribution professionnelle en 2027, dans un contexte économique et géopolitique qui reste incertain.

Cette prise de parole sera l'occasion d'aborder les principaux défis auxquels les entreprises de la distribution professionnelle devront faire face dans les prochains mois, les leviers à mobiliser pour renforcer leur résilience et leur compétitivité, ainsi que les attentes du secteur à l'égard des pouvoirs publics.

[Infos & inscriptions](#)



La CGF partenaire de Top Transport à Marseille les 14 et 15 octobre

Les 14 et 15 octobre 2026, Top Transport réunira à Marseille les principaux acteurs du transport et de la logistique pour sa 34e édition. Près de 800 participants, 170 exposants et environ 350 chargeurs sont attendus, avec près de 3 800 rendez-vous d'affaires programmés sur les deux jours.

Conférences, rencontres professionnelles et partage de bonnes pratiques rythmeront l'événement.

Cette édition accordera une large place aux enjeux de décarbonation du transport, avec des échanges consacrés notamment au transport routier de marchandises, au fluvial, à l'électrification des flottes et au multimodal. Des opérations « hors les murs » et un hackathon étudiant compléteront également le programme.

[+ d'informations
sur Top Transport](#)

VIE DE LA CGF

SEMINAIRE SOCIAL BRANCHE DES COMMERCE DE GROS

Prévention, inclusion et égalité :
des leviers d'action concrets
pour les entreprises et la branche

MARDI 6 OCTOBRE 2026
8H30 - 16H45
COMET MEETINGS
12 Rue du Méli / 75002 Paris

INSCRIPTION



Contact CGF : Marie Vallon / Aymeric Collin / Asila Koud
m.vallon@cgf-grossistes.fr / a.collin@cgf-grossistes.fr / a.koud@cgf-grossistes.fr

Séminaire social de la CGF : rendez-vous le 6 octobre !

La CGF organisera son séminaire social annuel le 6 octobre prochain à Paris à destination des fédérations et entreprises relevant de la CCN 3044.

Cette édition sera consacrée au thème de la prévention, de l'inclusion et de l'égalité, des enjeux majeurs pour les entreprises de la branche, dans une logique d'accompagnement et de partage de bonnes pratiques.

Pour plus d'informations, contactez Marie Vallon :

m.vallon@cgf-grossistes.fr

Invitation **Webinaire** **CGF**
Confédération des
Grossistes de France

Prévenir les risques de retard de
paiement et défaillance de clients

8 octobre 2026
9h - 10h

Intervention de
Pierre Pelouzet
Directeur de la Médiation du Ministère de
l'économie, des finances et de la souveraineté
industrielle

Webinaire CGF le 8 octobre : retards de paiement et défaillance des clients

Dans le cadre de son cycle de webinaires du jeudi matin, la CGF organise le 8 octobre 2026, de 9 h à 10 h, un rendez-vous consacré aux **retards de paiement et à la défaillance des clients**, exclusivement en visioconférence.

Ce webinaire permettra de faire le point sur le contexte financier et les comportements de paiement des entreprises, de partager les **bonnes pratiques en matière de facturation et de recouvrement**, mais aussi de présenter les outils permettant d'identifier les clients présentant un risque d'impayé ou de défaillance et les solutions amiables mobilisables en cas de litige.

Inscriptions
(réservé aux adhérents)

Invitation **CGF**
Confédération des
Grossistes de France

Conseil des fédérations
l'intelligence artificielle au service
des fédérations

Mercredi 21 octobre 2026
9h00-15h00
(présentiel uniquement ; amener pc portable)

CGF
29-31 rue Saint-Augustin 75002 Paris
Escalier B - 3e étage
Déjeuner sur place

Une journée pratique pour
découvrir des usages concrets,
tester des outils et repartir
avec des solutions
immédiatement mobilisables
dans votre quotidien.

Accompagnement par un
intervenant expert
et un co-animateur

Programme :

- Découvrir des usages immédiatement applicables dans votre activité quotidienne
- Comprendre les bonnes pratiques et règles de prudence à adopter.
- Travailler sur des cas réels issus de votre propre environnement professionnel.

Inscription attendue d'ici le 15 octobre
contact : Muriel Mezenen Zolli / m.zolli@cgf-grossistes.fr

Conseil des fédérations : une journée consacrée à l'IA le 21 octobre

Le 21 octobre 2026, le prochain Conseil des fédérations de la CGF sera dédié à l'intelligence artificielle.

Cette rencontre permettra aux équipes des fédérations adhérentes de la CGF de découvrir des usages concrets de l'intelligence artificielle adaptés à leurs missions quotidiennes : veille réglementaire, réponse aux adhérents, communication, organisation d'événements ou encore représentation de leur filière.

Démonstrations, retours d'expérience et ateliers rythmeront la journée.



SAVE THE DATE !
Du 24 au 26 novembre
2026

Salon des Maires



au Pavillon 7 de Paris Expo Porte de
Versailles
ZAC Paris Nord, 2, 93420 Villeneuve



La CGF présente au Salon des Maires du 24 au 26 novembre

La CGF sera présente au Salon des maires et des collectivités locales, du 24 au 26 novembre 2026 à Paris en bénéficiant d'un espace dédié sur le stand des Entrepreneurs (ex CPME) dont la CGF est adhérente.

Avec pour thématique « *L'audace est locale* », cette édition constituera une occasion de faire connaître aux élus locaux et aux décideurs publics le rôle des grossistes dans l'attractivité économique des territoires ainsi que leur contribution essentielle à la vie des collectivités.



SAVE THE DATE !

Cérémonie des vœux



MERCREDI 20 JANVIER 2027
10H00

ACCUEIL À PARTIR DE 19H00

Hôtel des Arts et Métiers
8 rue de la Harpe, 75005 Paris



20 janvier 2027 : cérémonie des vœux de la CGF

La CGF vous donne rendez-vous le mercredi 20 janvier 2027 pour sa traditionnelle cérémonie des vœux, organisée à l'Hôtel des Arts et Métiers à Paris.

Ce rendez-vous de début d'année sera l'occasion de réunir les fédérations adhérentes, partenaires, écosystème et acteurs du commerce de gros autour des priorités de la CGF pour 2027, dans un moment d'échange et de convivialité.

L'ACTU DES COMMISSIONS



Cap sur les prochaines priorités de la CGF !

Le 29 septembre, la Commission Communication de la CGF, présidée par Alain LANDEC (FEDA), s'est réunie en présence de nombreux adhérents afin de faire le point sur les actions menées et les prochaines priorités en matière de communication.

Les échanges ont notamment porté sur les temps forts qui vont rythmer l'actualité de la CGF dans les prochains mois :

- Préparation des grandes échéances politiques de 2027 avec une présentation des propositions du commerce de gros pour l'élection présidentielle ;
- Lancement prochainement d'une nouvelle étude pour mieux connaître le secteur du commerce de gros ;
- Relations médias et interviews à venir ;
- Dispositifs de communication de la CGF pour les prochains évènements : Semaine des métiers du commerce en partenariat avec France Travail, Journées de la distribution

professionnelle, Salon Jeunes d'Avenirs avec AKTO, Salon des maires et des collectivités locales avec les Entrepreneurs ou encore la Journée de la filière France Logistique...



TRANSPORT ET LOGISTIQUE



IA et supply chain : AI cargo Foundation en accompagnement des fédérations professionnelles

L'association AI Cargo Foundation, dont la CGF est membre, a organisé le 28 septembre un webinaire de lancement de son cycle d'ateliers ouverts aux organisations professionnelles, dédiés à la place de l'IA dans la supply chain. Elle y avait convié pour l'occasion la CGF pour présenter le retour de son expérience sur le sujet ; rappelons en effet que la CGF s'était appuyée sur AI cargo Foundation pour animer au premier semestre 2026 deux ateliers sur l'IA dans la logistique des grossistes dont les travaux s'étaient achevés par l'élaboration d'un guide pratique à l'usage des entreprises du secteur.

Téléchargez le guide



Réunion du CTLUD des acteurs économiques

La CGF était présente à la réunion du Comité technique de liaison des acteurs économiques de la logistique urbaine qui se tenait le 1^{er} octobre. Au programme : tour d'horizon de l'actualité réglementaire, l'homologation des véhicules de livraison autonome et le développement inapproprié des pratiques de co-transportage par des particuliers.

Le CTLUD-AE a également validé le guide d'expérimentation des zones marchandises à destination des agglomérations qui a été co-écrit avec le CTLUD des acteurs publics et que les villes de Paris, Pau et Villeurbanne s'apprêtent à expérimenter. Les résultats d'une étude comparative européenne menée par l'ADEME sur les zones urbaines à trafic limité ont aussi fait l'objet de cette réunion.

LES PUBLICATIONS DE LA CGF

Guide CGF sur la facturation électronique

la CGF a élaboré en avril dernier et en collaboration avec le ministère de l'Économie et des Finances, un guide pratique pour accompagner les grossistes et leurs clients dans la mise en place de cette réforme.



Téléchargez le Guide



Rapport d'activité 2025-2026

La CGF a publié son rapport d'activité 2025-2026, reflet d'une mobilisation continue au service de la compétitivité du commerce de gros.

Téléchargez le RA

CGF Mag' : toute l'actualité du secteur

Le dernier numéro de CGF Mag', le magazine sur l'actualité du commerce de gros édité par la CGF, est sorti début juillet !



Téléchargez CGF Mag'

L'ACTU DES FÉDÉRATIONS



Retour sur le Congrès annuel de CULTURE VIANDE

Le 29 septembre 2026, CULTURE VIANDE, fédération adhérente de la CGF, a réuni à Paris les professionnels de la filière à l'occasion de son Congrès annuel, consacré à la thématique : « La consommation de viande : comprendre les évolutions et construire l'avenir ».

La matinée a permis de croiser les regards sur les transformations de la consommation et les grands enjeux alimentaires, avec notamment les interventions d'Annie GENEVAR, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire, d'Anne-Sophie RONCERET, députée des Yvelines, ainsi que de plusieurs experts sur la géopolitique de

l'alimentation, l'évolution de la consommation, l'innovation et la place de la viande dans l'alimentation.

Organisation représentative de référence de la filière viande, CULTURE VIANDE rassemble 250 entreprises adhérentes, près de 30 000 emplois et 14 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Elle fait partie des 12 fédérations membres de CGF Alimentaire, qui représente les grossistes alimentaires dans toute leur diversité.

[+ d'infos sur Culture Viande](#)



FEDA : inscrivez-vous au prochain CDA le 08 octobre !

La FEDA organise un CDA (Club de la Distribution Automobile) spécial consacré à l'économie circulaire à Paris. Six sujets principaux enrichiront cette matinée de réflexion et d'échanges : Les défis du Remanufacturing, les grands enjeux des pièces de réemploi, la problématique des batteries pour véhicules électriques, les enjeux spécifiques de la filière Poids lourd et la carrosserie automobile. Cet événement, réservé aux adhérents de la FEDA, réunira les plus grands acteurs de la filière.

[+ d'infos sur l'évènement](#)

LA CGF DANS LES MEDIAS



REP des emballages professionnels : la traçabilité au cœur des enjeux

Dans une interview publiée le 28 septembre 2026 par *Le Journal de la Rechange et de la Réparation*, Nathalie FUSSLER, Directrice Environnement de la CGF, revient sur la mise en œuvre de la Responsabilité élargie du producteur (REP) des emballages professionnels, reportée au 1er janvier 2027.

Pour les distributeurs de pièces automobiles, l'enjeu principal sera celui de la traçabilité des emballages : identifier leur origine, suivre leurs flux, déterminer qui les met pour la première fois sur le marché français et recenser les emballages réemployés ou réutilisés. Ce travail nécessitera de rapprocher des données déjà présentes dans les achats, la comptabilité, la logistique ou encore chez les fournisseurs.

La CGF poursuit son accompagnement des fédérations et de leurs entreprises afin de rendre ces nouvelles obligations concrètes et compréhensibles. L'objectif : aider les distributeurs à anticiper la réforme, à identifier les données nécessaires et à sécuriser leurs pratiques avant l'entrée en vigueur du dispositif.

LA BOÎTE À OUTILS (Adhérents)



Onboarding et fidélisation des talents : le Guide pratique CGF

Pour accompagner les entreprises du commerce de gros dans ce processus, la CGF publie un Guide des bonnes pratiques à adopter pour l'onboarding des nouveaux collaborateurs.

[Téléchargez le Guide](#)



Check-list Recrutement

La Commission Emploi & Formation de la CGF publie une checklist conçue pour aider les entreprises à évaluer et optimiser leurs pratiques de recrutement.

[Téléchargez la check-list](#)

SAVE THE DATE



Les Journées du patrimoine économique les 2, 3 et 4 octobre 2026

Le MEDEF organise les Journées du patrimoine économique (JPE) et invite les entreprises de toutes tailles à faire découvrir leurs métiers, leurs savoir-faire et leurs équipes au grand public.

[Inscriptions](#)



Logistique urbaine plus durable : rendez-vous le 3 décembre pour les Rencontres INTerLUD

Le 3 décembre 2026, le Forum des Images à Paris accueillera la 6^e Rencontre nationale du programme InTerLUD+, rendez-vous incontournable des acteurs engagés en faveur d'une logistique urbaine plus durable.

[Inscriptions](#)

France Logistique, dont la CGF est membre fondateur,
organisera le 9 décembre prochain la 5ème journée de la
filiale logistique et transport de marchandises.

**+ d'infos sur France
Logistique**

Le commerce de gros en France



160 000
entreprises
sur l'ensemble
du territoire
dont 20 000 GE,
ETI et PME



1
million
de salariés



1000
milliards d'€
de chiffre
d'affaires par an



1
million de
clients
professionnels
livrés au
quotidien

À propos de la CGF

À travers l'union de 31 fédérations, la CGF (Confédération des Grossistes de France), est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble des activités du commerce de gros : alimentaire et agricole, automobile, bâtiment, santé, presse, fournitures industrielles, électronique, produits manufacturés...

ACTUALITE OCIRP

La rente éducation de l'OCIRP : un soutien financier et un accompagnement humain pour les orphelins

Perdre un parent est une épreuve douloureuse. Au-delà du choc émotionnel, il y a aussi des conséquences matérielles et financières qui peuvent compromettre l'avenir des enfants. C'est pour apporter une aide concrète aux orphelins, que l'Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance (OCIRP), a créé la rente éducation.

Double d'un accompagnement social, ce dispositif accompagne les enfants orphelins jusqu'à la fin de leurs études.

Cette garantie a été négociée par les partenaires sociaux de votre branche dans le cadre du contrat de prévoyance collective pour les salariés non-cadres des entreprises de commerce de gros. Elle permet de verser chaque trimestre une rente aux enfants orphelins jusqu'à leur 18e anniversaire, ou jusqu'au 26e anniversaire en cas de poursuite d'études.

Un accompagnement complet au plus près des familles endeuillées

Dès la survenance du décès du salarié, l'employeur informe l'institution de prévoyance, AG2R ou Malakoff Humanis. Une fois le dossier complété, il est transmis à l'OCIRP.

Le premier versement de la rente intervient alors dans un délai d'un mois. Son montant est déterminé par tranches d'âge et l'assiette de calcul de la rente est le salaire annuel brut perçu par le salarié décédé : 5 % jusqu'à 12 ans, 6,5 % du 12ème anniversaire jusqu'au 18ème anniversaire, et 7,5 % du 18ème au 26ème anniversaire, ou 26ème sous conditions d'études. Le montant minimum de la rente annuelle ne pourra être inférieure à 1200€. Enfin, la rente est versée sans limitation de durée lorsque l'enfant à charge, au moment du décès du parent, est reconnu en invalidité de 2ème ou 3ème catégorie de la sécurité sociale justifiée par un avis médical ou tant qu'il bénéficie de l'allocation d'adulte handicapé et titulaire de la carte d'invalidité civile. Cette invalidité doit être reconnue avant la limite de versement de la rente éducation prévue ci-dessus.

Un soutien qui excède la seule aide financière

Au-delà de l'aide financière, la rente éducation ouvre droit à un accompagnement personnalisé qui s'inscrit dans la durée. Le premier niveau d'accompagnement d'une durée de 12 mois vise à soutenir la famille proche. Ce dispositif, dénommé Vivre après, propose une assistance juridique (résiliation de bail, droits de succession, fiscalité...) mais aussi des services qui visent à faciliter le quotidien (aide-ménagère, conduite des enfants aux activités scolaire, jardinage, garde d'enfants...).

Un accompagnement à l'orientation scolaire, à l'usage de la plateforme Parcoursup ou à l'insertion professionnelle est également proposé. L'enfant peut également bénéficier d'un soutien psychologique.

[En savoir + sur l'OCIRP](#)



cgf-grossistes.fr

